



Modifications à la Politique relative au régime d'assurance-maladie complémentaire

La Politique relative au régime d'assurance-maladie complémentaire utilise les fonds publics pour donner aux résidents admissibles des Territoires du Nord-Ouest (TNO) l'accès à des prestations d'assurance-maladie supplémentaires qui vont au-delà de ce qui est couvert par le Régime d'assurance-maladie des TNO. La politique mise à jour, qui entrera en vigueur le 3 septembre 2024, vise à assurer un accès équitable aux prestations d'assurance-maladie supplémentaires pour tous les Ténos.

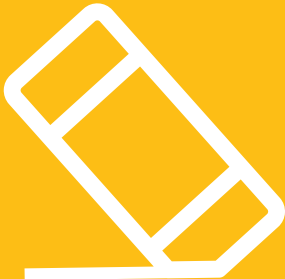
MALADIES SPÉCIFIQUES



POLITIQUE ACTUELLE
Détermine l'admissibilité aux prestations.

NOUVELLE POLITIQUE

Suppression de l'exigence de souffrir d'une maladie spécifique pour accéder aux prestations.



POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE?

La nouvelle Politique relative au régime d'assurance-maladie complémentaire permet aux résidents d'obtenir plus facilement les prestations de santé dont ils ont besoin. À présent, les résidents peuvent accéder à un large éventail de prestations sans devoir souffrir d'une maladie spécifique.



ÉVALUATION DES REVENUS



POLITIQUE ACTUELLE
Aucune exigence d'évaluation des revenus.

NOUVELLE POLITIQUE

Introduction de l'évaluation des revenus.



POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE?

L'évaluation des revenus permet de trouver un juste équilibre entre le soutien dont les résidents ont besoin et l'utilisation responsable des fonds publics.

L'évaluation des revenus permet de s'assurer que les prestations sont attribuées en fonction de vos besoins financiers et que ceux qui en ont le plus besoin les reçoivent.

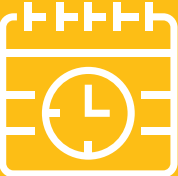
ADMISSIBILITÉ ET CONDITIONS



POLITIQUE ACTUELLE
Les prestations comportent un ensemble de conditions d'admissibilité applicables à toutes les prestations.

NOUVELLE POLITIQUE

Les prestations sont énoncées dans les annexes, et chaque prestation comporte ses propres conditions d'admissibilité et niveaux de couverture.



POURQUOI EST-CE NÉCESSAIRE?

La nouvelle Politique relative au régime d'assurance-maladie complémentaire vise à offrir une plus grande couverture aux personnes qui ne pouvaient pas jusqu'alors s'y inscrire. Nous voulons nous assurer que tous aient accès aux prestations de santé essentielles. En vertu de la nouvelle politique, un éventail de prestations est maintenant offert à tous les résidents. Chaque prestation comporte ses propres conditions d'admissibilité et niveaux de couverture.

